

Ils sont venus dans l'espoir que leurs inventions seraient adoptées et qu'elle feraient de l'argent avec. Il me semble qu'il ne saurait être question de les payer pour avoir assisté à trois séances ici et de leur payer leurs dépenses de voyage en sus. Si nous sanctionnons cela aujourd'hui, où nous arrêtons-nous ? On a recommandé l'essai de trois de ces boîtes de scrutin et devons-nous payer les inventeurs pour l'essai préliminaire de leurs inventions ?

M. CHAPLEAU : L'honorable député croit évidemment que tout ce qui n'est pas conforme à son avis et à ses conclusions, ne mérite aucune attention.

M. BLAKE : Non.

M. CHAPLEAU : Au lieu de faire les observations que l'honorable député a fait l'honneur à la chambre de lui adresser, il aurait dû paraître devant le comité et prendre connaissance de ce qui a été fait. Il a envoyé, il est vrai, une proposition venant de l'un des officiers rapporteurs ; un de ses propres amis, je suppose.

M. BLAKE : Non, c'était pour M. Blackburn, autrefois éditeur du *Free Press* et maintenant registraire de Middlesex.

M. CHAPLEAU : Dans tous les cas, la proposition de l'honorable député n'a pas été adoptée, et nécessairement, toute l'action du comité est nulle et inutile.

Les personnes qui ont apporté leurs inventions pour les soumettre à l'examen n'avaient pas droit, naturellement d'être payées, et elles ont été notifiées ; mais après que le comité eût examiné leurs inventions, nous les avons retenues pour faire faire l'essai de leurs inventions par un officier spécial. C'est le comité qui les a gardées en ville, pendant un certain temps, et c'est la raison pour laquelle le comité, unanimement, sans acception de partis, a fait cette proposition. Je n'insiste pas sur cette proposition, si la chambre refuse d'y consentir.

M. BERGERON : Je suis surpris d'entendre certains députés protester contre le paiement de cette faible somme. Il me semble que ce comité a été formé, parce que la Chambre des Communes voulait se procurer de nouveaux moyens de compter les votes enregistrés dans les élections. La plupart des inventeurs de ces boîtes de scrutin sont des gens pauvres ; de fait, nous savons que les hommes de génie sont presque toujours pauvres ; et sans être renseigné sur ce point, je suis presque convaincu que la plupart d'entre eux ont dû emprunter de l'argent pour payer leurs dépenses en apportant leurs inventions ici. L'honorable député de Durham-ouest dit qu'ils s'attendaient à faire de l'argent. Mais, il est bien naturel qu'un homme qui a travaillé à une de ces boîtes pendant cinq ou six mois, s'attende que le gouvernement l'acceptera. Ils ont compris que le gouvernement était sérieux lorsqu'il demandait à tout homme ayant inventé une boîte de scrutin au Canada de la lui soumettre. Chacun de ceux qui ont répondu à son appel était convaincu que sa boîte valait mieux que celles des autres. L'honorable secrétaire d'Etat dit que le comité a recommandé trois boîtes et je suppose qu'on en choisira une des trois. Quoique j'aime l'économie autant que n'importe qui, il me semble que ce n'est pas faire de l'économie que de refuser de payer les dépenses de ces gens-là : c'est plutôt de la lésinerie.

M. BLAKE.

La Chambre des Communes demandait quelque chose dans l'intérêt public, et ces gens-là avaient le droit de penser qu'ils apportaient leurs inventions, ici, pour l'avantage du pays.

La motion est perdue.

STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je demande qu'il me soit permis de déposer sur le bureau de la chambre le rapport des statistiques des chemins de fer. Il n'est pas tout à fait complet, parce que quelques-uns des chemins de fer ont négligé, et en réalité, ont refusé de faire les rapports exigés par la loi.

M. LAURIER : Vous proposez-vous de prendre des mesures à ce sujet ?

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est une question que nous étudierons, avant l'année prochaine.

M. BLAKE : C'est une plainte qui date de longtemps, et je crois que si la loi actuelle ne donne pas au gouvernement le pouvoir de forcer les compagnies à faire ces rapports, le gouvernement devrait se faire conférer ce pouvoir, ou bien, nous n'aurons jamais de rapports réellement complets, rapports qui sont très précieux, à certains moments.

Sir JOHN A. MACDONALD : La seule disposition qu'il y ait à prendre est qu'il sera du devoir des compagnies de chemin de fer de faire ces rapports.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous devez pourvoir à une pénalité.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il devrait y avoir une pénalité ; je verrai à cela.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

M. TAYLOR : Je propose,—

Que le sixième rapport du comité—un des deux chapres pour les impressions du parlement soit adopté, à l'exception du 10ème paragraphe qui recommande un mode de percevoir les comptes dus par des membres, pour des impressions ordonnées pendant la session.

M. INNES : Comme l'un des membres du sous-comité, je dois dire que nous avons étudié les diverses questions avec soin, avant de présenter notre rapport. Peut-être les membres ne savent-ils pas tous, qu'en vertu des dispositions de l'acte établissant un bureau d'imprimerie, la distribution au dehors de tous les documents parlementaires est à la charge de ce bureau et, en conséquence, nous avons recommandé que le personnel de la distribution fût divisé. En même temps, nous retenons le contrôle absolu de la distribution de tous les documents parlementaires dans la chambre, aux membres des Communes et du Sénat. Nous avons recommandé que le personnel de la distribution fût divisé, mais nous avons recommandé, en même temps, que M. Botterell, le chef du département fût retenu et que son salaire fût augmenté en considération de ses longs et fidèles services. Il y a trente-trois ans que M. Botterell est dans le service et il a été depuis vingt ans à la tête de ce département ; en effet, c'est lui qui a établi l'excellent mode de distribution que nous avons aujourd'hui, et qui a gardé les archives et surveillé toute la distribution au dehors, de la manière la plus efficace.

En ce qui concerne la distribution supplémentaire des documents du gouvernement dont a parlé